

ACCORD et FACTURATION

PARCOURS DE DIRECTION DE L'INP

2025-2026

Dossier suivi par :
Service de la formation continue
Département des conservateurs
Institut national du patrimoine
2 rue Vivienne
75002 Paris

Standard : (+33) 144411641
parcours.direction@inp.fr

Accord

Je soussigné _____ en qualité de _____
autorise _____ à participer au « parcours de direction » 2025-2026 et agit au nom
de _____.

Signature :

Facturation

Le financeur (type de structure à préciser : ministère, établissement public, collectivité territoriale...) :

Je soussigné _____ **agissant au nom de** _____ s'engage à
payer la somme de **5040 euros (cinq mille quarante euros)** par virement à l'ordre de l'Institut national du patrimoine.

Une **première facturation** sera émise **au plus tard le 28 novembre 2025** d'un montant de 1920 euros (mille neuf cent vingt euros). Ce montant correspond aux trois modules réalisés en 2025. Une **seconde facturation** sera émise **au plus tard le 30 septembre 2026** d'un montant de 3120 euros (trois mille cent vingt euros) correspondant aux cinq modules réalisés en 2026.

Aucune exonération n'est accordée pour cette formation spécifique.

Tout parcours commencé est dû en totalité.

Nom et prénom du gestionnaire du dossier :

_____ Téléphone : _____ E-

mail : _____

SIRET : _____

Code service : _____

Ce bulletin est à retourner dûment complété et signé au plus tard le 24 juin 2024 à 18h00 à l'Institut national du patrimoine avec l'ensemble des documents demandés pour le dossier de candidature « parcours de direction », 2 rue Vivienne, 75002 Paris.